

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2024

### Liste des Délibérations :

- Délibération n° 2024/3 : approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
- Délibération n° 2024/4 : décision concernant l'Affectation du résultat 2023
- Délibération n° 2024/5 : Débat d'orientation budgétaire 2024
- Délibération n° 2024/6 : Approbation de la modification n° 12 des statuts de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Discussions – Informations

#### **Comptes rendus réunions intercommunales : pas de compte-rendus**

**Composteur communal :** monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Covaldem met disposition des communes, gratuitement un composteur. La commune d'AIROUX a été inscrite dans le dispositif. Monsieur le Maire indique que le lieu approprié pour l'installation de ce composteur est situé derrière la vierge.

#### **Enregistrement des Propositions des Zones d'accélération d'énergies renouvelables :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal

**Bilan du recensement de la population :** Monsieur le Maire indique au conseil municipal le résultat du recensement de la population : 212 habitants plus 9 comptés à part (étudiants en général). L'INSEE doit maintenant procéder au contrôle. Le résultat officiel sera connu en début d'année prochaine.

**Conduite eau potable la Ginelle :** Hubert de Pomyers indique que le service eau et assainissement de la CCCLA est venue sur place vérifier la profondeur de la conduite du réseau d'eau potable, situé dans sa parcelle agricole, alimentant la Ginelle. Cette conduite va être déplacée en bordure de voie communale. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le service eau et assainissement sur la possibilité de profiter de cette tranchée pour installer une conduite d'eau potable depuis le réseau syndical pour l'installation d'une borne incendie. Le Syndicat RéSeau 11 ne serait pas contre un branchement sur la conduite syndicale, moyennant le paiement d'un abonnement plus conséquent. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va se rapprocher du syndicat RéSeau 11. Monsieur le Maire rajoute que le fonds vert a été reconduit et que les dossiers doivent être déposés avant le 14 juillet prochain. Il sera difficile de pouvoir déposer un dossier avant cette date.

**Fossé en face les quatre Cussous :** Hubert demande si on a eu un retour de la division territoriale du Lauragais concernant le curage du fossé au niveau de la RD1 et les quatre cussous. Monsieur Le Maire informe qu'aucun retour n'a été fait de la part de la division territoriale du Lauragais.

**Délibération instaurant un droit de préemption :** Le conseil municipal valide la date de la prochaine réunion du conseil municipal pour l'instauration d'un droit de préemption, qui aura lieu le jeudi 14 mars 2024 à 19h30.

Le 12 mars 2024

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>